

## CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 16 juillet 2009, à 20h15

---

**Présidence :**

M. François MENETREY.

**Vice-Président :**

M. Christian PERRIER.

**Bureau :**

Mmes et MM.

Nathalie SAVOY - Didier ECOFFEY - Hélène SCHILIRO - William VUICHARD

**Présents :**

38 membres dont ceux nommés ci-dessus

Mmes/MM.

Dominique AYER – Sébastien BERSET – Jean-Louis BLANC – Jean Léon BONGARD – Vincent BRODARD – Florim BUBLICA - Eric BUCHMANN – Stéphanie CHOFFLON - – Achille DEILLON – Pascal DELABAYS – Gilbert DESCHENAUX – Thierry ECOFFEY – Jean Marc FASEL – Maxime FRAGNIERE – Patrice GEINOZ – Michel GRABER – Anne LOVATO – Anne-Françoise MAGNIN – Sabrina MAURON - Arlette MENETREY – Jean-François NOEL – Jean Yves PYTHON- Dulce Helena RIBEIRO RAMOS SILVA – Pascal RICHOSZ – Henribert RIME – Vincent ROUBATY – Nicolas SALAMIN – Benoît SCHMOUTZ - Jean-Marcel SCHMOUTZ – Nicolas SCHMUTZ – Martin STERN – Paul SUGNAUX.

**Excusés :**

Mmes/MM.

Jean-Pierre AEBERHARD - François BEFFA - Christian BONGARD – Stephanie COREIRA CARDOSO REGO-LUFT - Carole CURRAT - Magda GEROTTO - Abdelmoula LAMHANGAR - Valérie MARGUERON - Stefan TRUEMPLER.

**Absents :**

Mme/M.

Marie-Hélène PASCHE – Olivier PITTET.

**En outre sont présents 8 membres du Conseil communal :**

M. Roger BRODARD, syndic ;

M. Christian DEILLON, vice-syndic ;

Mmes/MM.

Micheline POULIN – Marie-Noëlle HUGUENOT – Marc GENILLOUD - Hans KAESER – Heinz KRATTINGER, Jacques MOREL, conseillères et conseillers communaux.

**Excusé :**

M. Antonio ALMEIDA GODINHO.

**Rédacteur :**

M. Yves BARD, secrétaire communal.

**Dactylo :**

Mme Hélène PITTET, secrétaire.

---

C'est en ces termes que **M. le Président** ouvre cette séance :

«

*Monsieur le Vice-Président du Conseil communal,  
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Monsieur le Secrétaire communal et chef du Service administratif,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la Presse,  
Mesdames, Messieurs,*

*MERCI, merci d'accorder à la population romontoise de votre précieux temps pour cette séance supplémentaire du Conseil général avant les vacances d'été.*

*Sir Winston Churchill (1874-1965) a dit un jour : « La démocratie est le pire des régimes politiques ... si l'on fait abstraction de tous les autres. »*

*C'est certainement en pensant à cette nouvelle séance du Conseil général de ce soir qu'il a dû écrire cette petite pensée.*

*Changement ... Changement est un mot d'actualité pour ce soir. En effet, nous souhaitons la bienvenue à :*

- *Mme Micheline POULIN, nouvelle Conseillère communale, à la tête du dicastère Ecoles / Jeunesse / Sports ;*
- *M. Antonio ALMEIDA GODINHO, nouveau Conseiller communal, à la tête du dicastère Affaires sociales / Santé publique, et qui aurait été présent pour sa première séance du Conseil général ;*
- *M. Yves BARD, pour sa première séance du Conseil général en tant que nouveau Secrétaire communal.*

*A vous tous, et au nom du Conseil général de Romont, je vous souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans l'exécution de votre nouvelle fonction. »*

## **EXCUSÉS**

Le Bureau a reçu les excuses reconnues valables de :

- pour le Conseil communal :

- M. Antonio ALMEIDA GODINHO, en vacances à l'étranger.

- pour le Conseil général :

Mmes et MM.

- Carole CURRAT;
- Magda GEROTTO;
- Valérie MARGUERON;
- Stephanie CORREIA CARDOSO REGO-LUFT;

- Jean-Pierre AEBERHARD ;
- François BEFFA;
- Christian BONGARD;
- Abdelmoula LAMHANGAR;
- Stefan TRUEMPLER.

## ABSENTS

- M. Olivier PITTET ;
- Mme Marie-Hélène PASCHE.

## PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **38** Conseillères et Conseillers généraux sont présents. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

## OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, le procès-verbal, les tractanda ainsi que les messages ont été adressés à chaque Conseiller et Conseillère général-e dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

**M. le Président** demande si des remarques sont à formuler concernant la convocation.

Tel n'étant pas le cas, il déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, il prie chacun de bien vouloir lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage. Il remercie également les différents intervenants de bien vouloir apporter, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

L'arrivée du nouveau Secrétaire communal coïncide avec l'arrivée d'une nouvelle technologie d'enregistrement de la séance. Par conséquent, des micros ont été distribués ; il est désormais indispensable de les utiliser afin de faciliter l'enregistrement et la compréhension des interventions.

## APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les tractanda de cette séance ne suscitant aucune remarque, **ceux-ci sont acceptés à l'unanimité.**

## **1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2009**

La lecture de ce document n'est pas demandée.

**Aucune remarque n'étant formulée, M. le Président met ce document au vote, lequel est approuvé à l'unanimité.**

**M. le Président** félicite et remercie M. Jean-Pierre MOREL, secrétaire communal, qui a officié pour la dernière fois de sa longue et très appréciée carrière de Secrétaire communal, ainsi que toute l'équipe du Secrétariat pour l'excellente tenue de ces documents. Il tient par ailleurs à remercier M. Jean-Pierre MOREL pour la chaleureuse lettre de remerciements qu'il a adressée aux membres du Conseil général à l'occasion de la fin de son mandat de Secrétaire communal ou plutôt de « Scripte communal » ! Il lui réitère ses vœux pour une très heureuse et longue retraite.

## **2. VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 10'150 M<sup>2</sup> A LA SOCIETE L2-FR, A ROMONT**

Il appartient à **M. Roger BRODARD**, Syndic, de présenter le message du Conseil communal.

**M. le Syndic** complète cette présentation par des informations concernant les retombées économiques engendrées par L2-FR, basées sur les chiffres de l'année 2008, indiquant que plus de CHF 250'000.- ont été dépensés dans les entreprises romontoises.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la tenue de la comptabilité de L2-FR a été confiée à la Fiduciaire Marc Gobet, à Romont.

La masse salariale du personnel de L2-FR représente plus de CHF 900'000.-. Plusieurs personnes travaillant au centre habitent Romont et les communes alentours (Mézières, Siviriez, Rue, Vuisternens-dvt-Romont).

Pour la réalisation de ce projet, plus de 70 % des investissements seront confiés à des entreprises établies sur le territoire communal, soit plus de 3 millions de francs.

L2-FR travaille aujourd'hui avec 31 sociétés, commerces ou entreprises établies sur le territoire de la Commune de Romont.

### Rapport de la Commission financière

**Mme Arlette MENETREY**, membre de la Commission financière, fait part en ces termes de la position de la Commission financière :

*« Le fait est qu'au départ, en 2004, le terrain avait été cédé CHF 25.-/m<sup>2</sup> ; ce prix était le résultat d'une décision politique, ce qui constitue en soi, une perte qui ne sera jamais récupérée, la volonté ayant été placée pour encourager à développer la zone En Raboud. D'ailleurs, le Conseil général de l'époque l'avait accepté. Si ce même terrain avait été acheté aujourd'hui, le prix aurait été cohérent. »*

*Le dossier de L2-FR joint au message est plus que complet. Il contient des arguments vendeurs qui ont retenu toute l'attention de la Commission financière, comme p.ex., que :*

- *les trois sociétés sœurs (L2-NE – L2-GE – L2-VD) ne disposant pas de piste, tous leurs participants doivent venir à Romont pour leur première journée obligatoire ;*
- *plus de 800 chauffeurs de car ou camion auront l'obligation de suivre, tous les 5 ans, une formation continue de 35 heures.*

*La Société L2-FR confortera une position nationale si les infrastructures sont adaptées, sans oublier bien sûr la visibilité de Romont que cette entreprise offre au reste du Canton et de la Romandie.*

*Surtout, les retombées économiques sont facilement chiffrables, atteignant plusieurs centaines de milliers de francs (CHF 280'000.- à CHF 300'000.-). La Commission financière ne peut que regretter que de tels chiffres n'apparaissent pas dans le message du Conseil communal.*

*Au vu des arguments cités ci-dessus, le prix de vente de CHF 65.- est acceptable. Il est à relever que le renvoi de cet objet, en mai dernier, a permis non seulement de recevoir un très beau dossier, mais a également permis de constater qu'il n'est pas nécessaire de se plier dans l'urgence.*

*La Commission financière y voit ses critères totalement respectés. Elle continuera à veiller au respect de certains arguments pour la vente des prochains terrains, notamment le retour qui peut se faire sur l'investissement, le rapport entre le prix vendu et l'activité générée, avec chiffres à l'appui.*

*La Commission financière relève, comme seul bémol, le fait qu'elle n'a pas été convaincue par une stratégie de vente présentée par le Conseil communal quant à l'avenir des terrains disponibles. Elle estime qu'il n'y a pas de politique de prix clairement définie.*

*Dans sa séance du 2 juillet dernier, la Commission financière a accepté, à une forte majorité, la vente d'une parcelle de 10'150 m<sup>2</sup> à la Société L2-FR, au prix de CHF 65.-/m<sup>2</sup> ».*

**M. le Président** remercie Mme MENETREY pour le rapport et les suggestions de la Commission financière et ouvre la discussion de portée générale.

Au nom du Groupe du Parti radical, **M. Jean-Louis BLANC** rapporte ce qui suit :

*« Le Groupe du Parti radical a étudié ce point des tractanda lors de sa dernière séance. La discussion a été très nourrie et l'unanimité n'était pas au rendez-vous.*

*Nous sommes persuadés, voire convaincus, que le prix du m<sup>2</sup> a été fixé par l'acheteur avec un minimum de réaction de la part du Conseil communal. Nous sommes déçus de constater avec quel manque de vigueur ce point a été traité.*

*Lors de sa dernière séance, le Conseil général, en refusant cette vente, avait tendu une perche au Conseil communal, qui aurait dû lui permettre de négocier un prix plus élevé du m<sup>2</sup>, mais rien n'a été fait. Cela est pour le moins décevant !*

Deux questions ont été soulevées dans notre Groupe, questions que je vous transmets :

1. Allons-nous continuer à brader ce terrain à CHF 65.-/m<sup>2</sup> au cas où L2-FR veut encore s'agrandir ?
2. Sur quelle base et à quel prix allons-nous vendre le m<sup>2</sup> de terrain à de futurs investisseurs ou à des sociétés déjà implantées et qui désireraient s'agrandir ?

D'autre part, sachez que beaucoup ici sont sceptiques sur le montant du prix de revient de CHF 64.73.-/m<sup>2</sup> que vous avancez. Nous pensons que c'est un prix « supposé ». Le seul chiffre à peu près certain dans votre calcul est la surface du terrain.

Lors de notre dernière séance, j'ai posé une question demandant au Conseil communal s'il connaissait la situation du prix de vente des terrains industriels dans les autres communes du canton. Je ne sais pas s'il y a déjà matière à donner une réponse ?

Je crois savoir qu'il se situerait entre CHF 80.- et CHF 100.-/m<sup>2</sup>. Lorsque l'on dispose d'un terrain de plus de 100'000 m<sup>2</sup> en bordure de voie de chemin de fer, on devrait se montrer plus gourmand ».

**M. le Président** remercie M. Jean-Louis BLANC pour son intervention et passe la parole à **M. Vincent BRODARD**, rapporteur du Parti Socialiste, qui s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil général du 28 mai, le Groupe socialiste avait proposé le renvoi de cette vente, en raison du grand nombre de questions restées sans réponse et du manque d'informations chiffrées détaillées. Malgré les critiques, les insultes et les pressions qui ont suivi la décision du Conseil général, le Groupe reste convaincu du bien-fondé de ce renvoi qui nous permet ce soir de nous exprimer sur un projet mieux présenté et documenté.

A l'appui du renvoi, le Groupe demandait l'analyse des critères et le détail du calcul du prix de vente, ainsi qu'une demande complémentaire pour le financement des aménagements. C'est chose faite ce soir, et nous remercions le Conseil communal pour ses précisions ainsi que l'acheteur pour le dossier fourni.

La décision que nous devons prendre est plus politique que financière. Il est clair que la vente du premier lot à CHF 25.-/m<sup>2</sup> constituait un prix d'appel, et que nous ne pouvons pas rattraper ce manque à gagner aujourd'hui, sans mettre en danger les projets actuels et futurs. Mais il faut alors être conscient que la fourchette de prix communiquée à la Promotion Economique n'est qu'une indication. Sur son site, elle parle d'ailleurs d'une fourchette de CHF 70.- à CHF 90.- et non pas de CHF 80.- à CHF 100.-.

Le Groupe partage les considérations de la Commission financière qui met en évidence l'importance de la prise en compte des retombées économiques d'une telle vente. Par contre, le Groupe regrette que le Conseil communal soit bien avare de détails chiffrés quant à ces retombées. L'Exécutif ne donne pas non plus, dans son message, d'informations sur les développements futurs de la société acheteuse qui, dans son document, parle pourtant d'un problème de sous-dimensionnement pour faire face à de futures tâches. Il serait intéressant d'en savoir plus à ce sujet.

*Enfin, le Groupe s'est posé la question de savoir si, au vu des efforts financiers consentis par notre Commune, les élèves romontois allaient bénéficier de la priorité quant à l'utilisation des futures infrastructures destinées à la formation des jeunes.*

*Dans sa majorité, le Groupe socialiste acceptera la vente et la demande de crédit complémentaire sous point 3 ».*

M. le Président remercie M. Vincent BRODARD et passe la parole à **Mme Stéphanie CHOFFLON**, qui communique la position du Groupe PDC :

*« Réunis lors de la séance de préparation, le lundi 13 juillet, le Groupe PDC s'est penché sur le point 2 du tractanda, soit la vente d'une parcelle de terrain de 10'150 m<sup>2</sup> à la Société L2-FR, à Romont.*

*En vendant cette parcelle au prix de CHF 65.-/m<sup>2</sup>, la Commune effectue pratiquement une opération blanche qui, vu les retombées économiques importantes pour la région, soit env. CHF 250'000.-/an, paraît tout à fait justifiée.*

*C'est pourquoi le Groupe PDC s'est prononcé à l'unanimité en faveur de cette vente de terrain et vous invite à en faire de même ».*

**M. le Président** passe la parole à **M. le Syndic**, qui souhaite répondre à certaines questions soulevées ou remarques émises par les différents groupes politiques lors de leurs précédentes interventions. Il tient à certifier que les calculs fait par le Conseil communal et transmis aux membres du Conseil général sont parfaitement exacts, puisqu'ils ressortent des comptes communaux.

Lorsqu'on parle d'infrastructures à réaliser, p.ex., il est inévitable de devoir procéder à des estimations. Mis à part les chiffres liés à ces infrastructures à réaliser (y.c. les intérêts intercalaires y relatifs), tous les autres chiffres sont exacts.

Le prix de vente de CHF 64.73/m<sup>2</sup> sur lequel ont abouti ces calculs est le résultat d'un hasard. Il n'a pas été établi en fonction du prix fixé à CHF 65.-. Les calculs auraient très bien pu découler sur un prix de CHF 69.-/m<sup>2</sup>, p.ex.

Par rapport à la déclaration faite selon laquelle rien n'a été fait par le Conseil communal entre la séance précédente du Conseil général et celle de ce soir, **M. le Syndic** tient à signaler que, le 17 juin, il a rencontré le président du Conseil d'administration de L2-FR, pour négocier une hausse du prix de vente de + CHF 5.-/m<sup>2</sup>. Suite à cet entretien, la Société L2-FR a écrit à la Commune pour lui signifier qu'il était exclu qu'elle entre en matière sur un prix plus élevé que CHF 65.-/m<sup>2</sup> pour l'acquisition de ce terrain.

Pour ce qui concerne les indications fournies par le site internet de la Promotion Economique du Canton de Fribourg, M. le Syndic confirme que la Commune lui a écrit pour lui demander d'apporter une correction et de mentionner un prix de vente des terrains de la ZI En Raboud entre CHF 80.- et CHF 100.-/m<sup>2</sup>.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de la vente d'une parcelle de terrain de 10'150 m<sup>2</sup> à la Société L2-FR au prix de CHF 65.-/m<sup>2</sup>.

**Cette vente de terrain est acceptée par 35 « oui » et 3 « non ».**

### **3. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 650'000.- POUR LA REALISATION DES INFRASTRUCTURES LIEES A L'AGRANDISSEMENT D'UNE ENTREPRISE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE EN RABOUD**

**M. le Président** passe la parole à **M. Heinz KRATTINGER**, directeur du dicastère constructions / aménagements, à qui il appartient de présenter le message du Conseil communal.

**M. le Président** remercie M. KRATTINGER pour cette présentation et passe la parole à **M. Christian PERRIER**, rapporteur de la Commission financière, qui s'exprime en ces termes :

*« Lors de sa séance de préparation, la Commission financière a examiné la demande de crédit de CHF 650'000.- pour la réalisation des infrastructures liées à l'agrandissement d'une entreprise dans la zone industrielle En Raboud.*

*La Commission financière relève que cette route ne servira pas uniquement à cette entreprise mais aussi au développement futur de cette zone.*

*De plus, la réalisation de ces infrastructures stimulera la vente de terrain du reste de cette zone industrielle.*

*En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière accepte cette demande de crédit ».*

**M. le Président** remercie M. PERRIER pour son rapport et ouvre la discussion de portée générale.

**M. Gilbert DESCHENAUX** informe que le Groupe PDC, après examen de cet objet, accepte à l'unanimité la demande de crédit de CHF 650'000.- pour la réalisation des infrastructures liées à l'agrandissement d'une entreprise dans la zone industrielle En Raboud, dépense prévue au poste 620.501.0 du budget des investissements 2009. Le Groupe PDC remercie et félicite le Conseil communal pour la clarté de la présentation de cet objet.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit de CHF 650'000.- pour la réalisation des infrastructures liées à l'agrandissement d'une entreprise dans la zone industrielle, **qui est acceptée par 36 « oui » et 2 abstentions.**

## **4. ELECTIONS**

### **4.1 D'UN SCRUTATEUR OU D'UNE SCRUTATRICE AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL**

Suite à la nomination de Mme Micheline Poulin au Conseil communal, il y a lieu d'élire un nouveau scrutateur ou une nouvelle scrutatrice au Bureau du Conseil général.

**M. le Président** en profite pour réitérer ses remerciements à Mme Poulin pour le travail effectué au sein de ce Bureau.

Le Bureau a reçu la proposition de candidature du Groupe socialiste en la personne de Mme Hélène SCHILIRO.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Avant de procéder à ces élections, M. le Président rappelle l'art. 19 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes stipulant que :

1. Les élections se font à la majorité absolue des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit.
2. En cas d'égalité des voix, le président procède au tirage au sort.

Comme pour toutes les autres élections qui auront lieu ce soir, les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les Communes sont applicables, à savoir que les élections ont lieu au scrutin de liste.

**M. le Président** demande ainsi aux membres du Bureau, à l'exception de Mme Schiliro, actuellement scrutatrice suppléante, de bien vouloir distribuer les listes, de les recueillir et de procéder au dépouillement.

#### **Résultat du vote :**

- Bulletins délivrés : 38
- Bulletins rentrés : 38
- Bulletin blanc : 1
- Bulletins valables : 37
- Majorité absolue : 19.

**Est élue, par 37 voix, Mme Hélène SCHILIRO** (*applaudissements*).

**Mme SCHILIRO** déclare accepter son élection. **M. le Président** lui adresse ses félicitations en espérant qu'elle trouve beaucoup de satisfaction dans l'exercice de ses tâches au sein du Bureau du Conseil général.

#### **4.2 D'UN SCRUTATEUR OU D'UNE SCRUTATRICE SUPPLEANT-E AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL**

Suite à la nomination de Mme Hélène SCHILIRO à la fonction de membre du Bureau, il y a lieu d'élire un nouveau scrutateur ou une nouvelle scrutatrice suppléant-e pour ce même Bureau. Celui-ci a reçu une seule proposition de candidature, soit celle du Groupe socialiste, en la personne de Mme Helena RIBEIRO RAMOS.

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. le Président passe au vote.

**Résultat du vote :**

- Bulletins délivrés : 38
- Bulletins rentrés : 38
- Bulletins valables : 38
- Majorité absolue : 20.

**Est élue, par 38 voix, Mme Helena RIBEIRO RAMOS** (*applaudissements*).

**Mme RIBEIRO RAMOS** déclare accepter son élection. **M. le Président** lui adresse ses félicitations en espérant qu'elle trouve beaucoup de satisfaction dans l'exercice de ses tâches au sein du Bureau du Conseil général.

**4.3 ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT**

Suite à la démission de M. Martin STERN de sa fonction de membre de la Commission d'aménagement, un nouveau membre doit être élu pour le remplacer.

**M. le Président** adresse ses remerciements à M. STERN pour son travail et son dévouement au sein de dite Commission.

Une seule proposition de candidature est parvenue au Bureau. Il s'agit de celle du Groupe radical, en la personne de M. Michel GRABER.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. le Président** passe au vote.

**Résultat du vote :**

- Bulletins délivrés : 38
- Bulletins rentrés : 38
- Bulletin nul : 1
- Bulletins valables : 37
- Majorité absolue : 19.

**Est élu, par 37 voix, M. Michel GRABER** (*applaudissements*).

**M. GRABER** déclare accepter son élection. **M. le Président** lui adresse ses félicitations en espérant qu'il trouve beaucoup de satisfaction dans l'exercice de ses tâches au sein de la Commission d'aménagement.

**5. DIVERS****5.1 DEMANDES DE NATURALISATION**

**M. le Syndic** souhaite apporter une réponse à la question posée par M. Vincent BRODARD dans la rubrique « DIVERS » lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2007.

M. Vincent BRODARD avait été interpellé par un couple dont la fille mineure avait déposé une demande de naturalisation, laquelle avait été refusée pour des motifs liés à l'âge. M. BRODARD souhaitait connaître les raisons de ce refus.

**M. le Syndic** apporte les explications suivantes :

Le Conseil communal avait décidé, dans sa séance du 15 mai 2006 que, en principe, il n'entraînait plus en matière sur les demandes de naturalisations présentées par des personnes mineures. La précision « en principe » a toute son importance, car le Conseil communal était bien conscient que des cas pouvaient se présenter pour lesquels il était utile, voire indispensable, d'accorder la naturalisation à des personnes mineures, par exemple lors du décès des parents, ou pour faciliter l'obtention d'une place d'apprentissage, ou autres circonstances.

Effectivement, l'ancienne loi permettait à des enfants mineurs âgés de 11 ans de faire une demande de naturalisation. Le Conseil communal a estimé que demander la naturalisation était un acte important et que les requérants devaient s'en rendre compte et être capables de bien connaître leur pays d'accueil et la Commune dans laquelle ils demandaient le droit de cité. Le Conseil communal s'est rendu compte que les enfants mineurs ne maîtrisaient pas suffisamment ces connaissances. D'ailleurs, la nouvelle loi a fixé l'âge minimal pour présenter une demande de naturalisation individuelle (sans les parents), à 14 ans.

La nouvelle loi est beaucoup plus contraignante, notamment dans les connaissances des institutions politiques de la Suisse qui représentent un critère à part entière. Il a été constaté que beaucoup de demandeurs rencontraient des problèmes avec ce critère important. En admettant que la Commune accepte leur demande, malgré un déficit important des connaissances des institutions politiques, le candidat se voit systématiquement refoulé lorsqu'il passe devant la Commission du Grand Conseil. Cette situation s'est d'ailleurs déjà présentée à une ou deux reprises depuis la nouvelle législation.

Pour ce qui concerne le cas objet de l'intervention de M. Vincent BRODARD, le Conseil communal a reconsidéré le dossier de cette personne, suite à une nouvelle demande. Celle-ci a été entendue et avait toutes les connaissances nécessaires pour une acceptation de sa demande. D'ailleurs, son passage devant la Commission du Grand Conseil n'a posé aucun problème et la naturalisation suisse lui a été accordée le 16 décembre 2008.

**M. Vincent BRODARD** remercie le Conseil communal pour sa réponse.

## **5.2 ADMINISTRATION COMMUNALE - MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DES GUICHETS DES LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2009 - INFORMATION**

**M. le Syndic** communique l'information suivante :

Actuellement, le personnel de l'administration a, par moment, de la peine à effectuer certains travaux administratifs, étant sans cesse interrompu par la desserte des guichets.

De plus, le Conseil communal a décidé d'introduire l'horaire mobile pour le personnel, ceci dès le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Le Conseil communal a ainsi étudié la situation des heures d'ouverture des guichets dans les différents chefs-lieux des districts. Nos guichets communaux sont ouverts 42 heures par semaine. Si l'on compare cette situation à celle des autres chefs-lieux des districts du Canton de Fribourg, notre ville est celle du canton dont les horaires sont les plus étendus.

En dernier lieu, le Conseil communal a parfois eu quelques remarques concernant une éventuelle ouverture prolongée, un soir par semaine.

En conclusion et pour pouvoir répondre à la majorité des attentes mentionnées ci-dessus, le Conseil communal a décidé de modifier comme suit les horaires d'ouverture des guichets de l'administration, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

Lundi	08h30 - 11h30 / 13h30 - 18h00 (ouverture prolongée)
Mardi au vendredi	08h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30.

L'option du lundi pour l'ouverture prolongée a été fixée en raison de la séance hebdomadaire du Conseil communal qui a lieu ce soir-là, ce qui nous permet d'avoir du personnel à disposition pour le tournus.

Ces nouveaux horaires seront communiqués à la population par l'envoi d'un « tous-ménages ».

M. le Syndic remercie le Conseil général de prendre bonne note de ces modifications d'horaire d'ouverture de l'Administration communale.

### **5.3 ECOLE ENFANTINE - SECURITE ET PLACES DE PARC**

**M. le Président** passe la parole à **M. Eric BUCHMANN**, qui s'exprime en ces termes :

*« Lors de notre dernière séance du Conseil général, nous avons été appelés à nous prononcer sur le projet que j'appelle « école enfantine » comprenant l'acquisition et l'installation du pavillon scolaire, l'agrandissement de la place de jeux, la pose de barrières de délimitation de l'espace scolaire ainsi que la question d'une place de parc. Le projet avait été accepté avec une réserve concernant la place de parc. Une réflexion devait être faite sur l'emplacement de cette place de parc. Si mes souvenirs sont bons, il me semble que le principe même de la place de parc n'avait pas été remis en cause mais plutôt sa localisation. J'avais attiré l'attention des Conseillères et Conseillers généraux que le délai était court jusqu'à la rentrée scolaire et qu'une modification importante du projet aurait pour conséquence que le projet ne serait pas prêt pour cet automne.*

*Dans la plupart des agrandissements de construction, l'agrandissement va de pair avec une augmentation des places de parc. Pour l'instant, chez nous, c'est l'effet contraire puisque l'agrandissement du bâtiment (pose du pavillon) a pour conséquence de supprimer les places de parc (j'espère que ce ne sera que momentanément). Cela n'est évidemment pas acceptable à moyenne échéance. Je demande dès lors à tous les*

*partenaires intéressés, soit le Conseil communal, le Service technique et les initiateurs de la demande de modification du projet de se concerter rapidement pour pouvoir nous présenter une variante digne d'un bâtiment scolaire accueillant 155 enfants plus une dizaine d'enseignants, sans compter les parents qui stationneront pour faire descendre ou monter leurs enfants. Il y a un élément de sécurité des enfants que l'on ne peut pas ignorer.*

*A titre personnel et en ma qualité de membre de la Commission scolaire, je trouve quelque peu étonnant que la Commission scolaire ne soit pas associée à la question de la modification de la place de parc par rapport au projet initial.*

*Je souhaiterais dès lors savoir si nous assistons à une disparition pure et simple de la place de parc. Si ça n'est pas une disparition, je souhaiterais savoir quand la place de parc pourrait être mise à disposition étant donné que cette question ne manquera pas de m'être posée par tous les utilisateurs de l'école enfantine, aussi bien les enseignants que les parents qui accompagnent leurs enfants. »*

**M. le Président** remercie M. BUCHMANN pour son intervention et passe la parole à **M. KRATTINGER**, qui précise ce qui suit :

Lors de la dernière séance du Conseil général, l'amendement avait effectivement été accepté en précisant que l'endroit retenu pour la place de parc ferait l'objet d'un rapide complément d'étude à l'interne par le Conseil communal, le Service technique et la Commission d'aménagement. La Commission précitée a alors été très rapidement réunie et a fait les propositions suivantes au Conseil communal :

1. dans un premier temps, ne pas créer de place de parc à l'endroit prévu ;
2. prévoir une restriction de circulation 30 km/h à la rue Aliénor, avec aménagement de places de parc ;
3. inviter d'autre part les parents des enfants fréquentant l'école enfantine à utiliser l'arrêt de bus de la rue Pierre de Savoie.

Le Conseil communal a accepté les propositions de la Commission d'aménagement, puis a mandaté un Bureau d'études afin d'établir le dossier complet, en vue de demander la mise en zone 30 km/h de la rue Aliénor, avec incorporation des places de parc.

**M. KRATTINGER** confirme que, de ce fait, aucune place de parc ne sera effectivement créée à l'entrée de l'école enfantine. Quant à la restriction de circulation 30 km/h sur la rue Aliénor, il doute fort qu'elle soit en place pour la rentrée, compte tenu du ralentissement du traitement des dossiers à l'Etat durant les vacances d'été.

**M. le Président** remercie M. KRATTINGER pour ses explications.

#### **5.4 TRANSPORT DES ENFANTS DU GLANEY A L'ECOLE ENFANTINE**

**M. GEINOZ** intervient en ces termes :

*« Lors du Conseil général du mois de décembre dernier, j'ai fait une demande au Conseil communal pour trouver une solution pour le transport des enfants de 4 et 5 ans du Glaney et environs jusqu'à l'école enfantine de la Condémine, afin qu'ils ne*

*soient pas obligés de prendre le bus au centre de renfort de Chavannes. En effet, prendre le bus à cet endroit implique que ces enfants traversent trois passages à piétons à chaque trajet. Deux de ces passages piétons sont situés sur des routes à grand trafic.*

*Une solution simple et moins dangereuse, puisqu'elle n'obligerait ces enfants à ne traverser qu'un seul passage piéton, consisterait en la création d'un arrêt de bus supplémentaire au café de l'Aigle. Le Conseil communal a dernièrement refusé cette solution à cause du prix élevé demandé par les TPF et par le trop peu d'enfants concernés.*

*Les parents des quatre enfants concernés sont très déçus, d'autant plus qu'ils n'ont jamais été contactés par la Commune. Pourtant, cela fait plusieurs années que des parents d'enfants habitant Le Glaney et ses environs demandent qu'une solution soit trouvée et que rien ne se concrétise.*

*Je souhaiterais que le Conseil communal contacte les parents de ces quatre enfants afin de comprendre les problèmes et trouver des solutions qui conviennent à tous.*

*Pour l'école enfantine, la situation actuelle va entraîner, dès cet automne, un trafic intense provoqué par les parents qui conduiront leurs enfants jusqu'à l'école de La Condémine. Les jours où tous les élèves seront présents, cela représentera une soixantaine de voitures sur un laps de temps d'un quart d'heure, deux fois par jour.*

*Est-ce que la sécurité sera en place pour cette rentrée scolaire ?*

*La réponse me paraît pour l'instant négative :*

- o actuellement, la rue Aliénor n'est pas en zone 30 km/h ;*
- o il n'y a pas de zone permettant aux parents de déposer leurs enfants ;*
- o les enseignants n'ont pas de place de parc.*

*Cela fait depuis le mois de décembre 2008 que la Commune sait que les deux années d'école enfantine vont débiter à la rentrée 2009. Après 8 mois, la sécurité n'est pas en place, mais les enfants ... eux, seront bien présents pour cette rentrée ».*

## **5.5 DEUXIEME ANNEE D'ECOLE ENFANTINE**

**Mme Micheline POULIN** souhaite apporter une réponse à la question posée dans les divers lors de la séance du Conseil général du 10 décembre 2008 par M. Patrice GEINOZ.

Une partie de la réponse vient d'être apportée par M. KRATTINGER qui a donné des précisions concernant le suivi du dossier et la mise en place de la restriction de circulation 30 km/h à la rue Aliénor, avec proposition de déposer des enfants à l'arrêt de bus de la rue Pierre de Savoie. Quant à la prise de contact que M. GEINOZ a souhaité de la part du Conseil communal avec les parents des enfants du Glaney, Mme POULIN en prend note et le nécessaire sera fait tout prochainement.

Lors de son intervention du 10 décembre dernier, M. GEINOZ avait sollicité une étude afin de trouver des solutions pour éviter que les enfants de quatre ans ne doivent traverser la route cantonale pour prendre le bus scolaire. **Mme POULIN** précise qu'en son temps, la Commission scolaire avait pris contact avec le Service des ponts et chaussées, à Fribourg ; il avait alors été décidé d'effectuer une étude portant sur la sécurité de l'ensemble des passages de sécurité situés sur le territoire de la Commune. Cette étude avait révélé que le passage pour piétons dont il est question, situé en face de la laiterie de Chavannes, pouvait être considéré comme sûr.

**Mme POULIN** tient à rappeler que le trajet du domicile jusqu'aux arrêts de bus doit se faire sous la responsabilité des parents. Les transports scolaires sont organisés par la Commune à bien plaisir. La seule obligation à laquelle elle est tenue concerne l'organisation des transports pour les enfants habitant à plus de trois kilomètres ou lorsque la dangerosité du parcours peut être considérée comme évidente.

Dans un souci d'équité et afin de ne pas créer d'inégalité avec d'autres enfants d'autres quartiers dont le trajet pour aller à l'école est tout aussi dangereux, la Commune a décidé de renoncer à la mise sur pied d'un transport supplémentaire pour le quartier du Glaney. Cette décision a été prise également en raison des coûts que représenterait ce supplément en matière de transport scolaire.

Concernant la première partie de l'intervention de M. GEINOZ demandant à ce que les horaires de l'école infantine et ceux de l'école primaire soient compatibles, Mme POULIN confirme avec certitude que tel sera bien le cas. Pour information, elle précise encore que, dès l'année prochaine, l'horaire-bloc sera exigé, c'est-à-dire que les élèves commenceront et termineront l'école tous les jours de la semaine à la même heure.

**M. GEINOZ** remercie Mme POULIN pour ses explications.

## **5.6 OFFICE DU TOURISME - DEPART DE MME PORCHET**

**M. Dominique AYER** rappelle qu'un important changement va avoir lieu ces prochains mois à l'Office du Tourisme de Romont. En effet, après 20 ans passés à la promotion de Romont, Mme Fabienne PORCHET a choisi de réorienter sa vie professionnelle.

Il demande dès lors au Conseil communal de transmettre à Mme PORCHET les remerciements du Conseil général, de la population romontoise et des sociétés locales pour tout le travail effectué pour notre cité, avec leurs souhaits de « bon vent » pour sa nouvelle activité.

Afin de marquer ces remerciements, il demande à ses collègues du Conseil général de se joindre à lui en applaudissant Mme PORCHET.

## **5.7 ECOLE ENFANTINE**

**Mme Anne-Françoise MAGNIN** souhaite revenir sur le sujet de l'école infantine qui, évidemment, représente un enjeu pédagogique de taille. Elle estime dommage que les

parents soient davantage préoccupés par l'organisation et la sécurité, qui est pourtant un souci énorme pour les jeunes élèves ; cela empêche peut-être un peu que toutes les personnes concernées s'engagent réellement dans ce défi pédagogique. Mme MAGNIN suggère, pour compenser non pas le manque de places de parc - puisque ce ne sont pas ces places qui vont faire la sécurité - mais l'absence du 30 km/h ou le sens unique, ainsi que pour sécuriser cet endroit, de planifier une présence importante de l'agent de ville aux moments où les deux groupes d'âge sont réunis, et ce sur une période suivie, afin que ce soit bien l'agent et non les enseignants qui invitent les parents à déposer leurs enfants à l'endroit prévu à cet effet.

**M. le Président** remercie Mme MAGNIN pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** met un terme à cette séance, en ces termes :

*« Mesdames, Messieurs, cher public !*

*Nous voici arrivés au terme de cette troisième séance du Conseil général de l'année.*

*Je me dois encore de vous rappeler que va se dérouler, ce dimanche 19 juillet, l'élection complémentaire au Conseil général, pour le remplacement de Mme Micheline POULIN récemment élue au Conseil communal. Les taux de participation durant les périodes d'été sont rarement très élevés. Il est encore temps, à chacun d'entre nous, de battre la campagne afin de réunir un maximum d'électeurs.*

*Romont va organiser, le 31 juillet prochain, la manifestation du 1<sup>er</sup> août à la Tour à Boyer. L'orateur du soir sera notre Secrétaire communal, M. Jean-Pierre MOREL ; nul ne doute qu'il saura captiver l'attention par son allocution. Venez nombreux passer un agréable moment en plein air.*

*Nous voici sur le point de faire des valises et figoler encore quelques points avant de pouvoir profiter pleinement de vacances d'été bien méritées. Je ne veux pas vous retenir davantage par un long discours et vous souhaite à toutes et à tous de passer d'agréables moments en famille, que ce soit dans notre région ou sous d'autres cieux. Que le soleil et la douceur vous accompagnent.*

*Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil général est fixée au 8 octobre 2009. »*

Sur ce, il clôt l'assemblée en réitérant ses remerciements aux participants.

\*\*\*\*\*

Au nom du Conseil général

Le Président :

Le Secrétaire :

François MENETREY

Yves BARD

15.09.09/YB/hp